

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Manuel Donzé et consorts – Echecs en première année dans nos hautes écoles: en fait-on assez au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle dans nos écoles ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 16 décembre 2016 de 14h00 à 16h00 à Lausanne. Outre cet objet, durant la même séance, elle a également examiné le (16_POS_192) Postulat Gérard Mojon et consorts – Orientation des jeunes après l'école: une analyse approfondie s'impose.

La commission était composée de Mme Sonya Butera, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, de Mmes Martine Meldem, Amélie Cherbuin, Josée Martin et Roxanne Meyer Keller, ainsi que de MM. Marc Oran, Dominique-Richard Bonny, Nicolas Croci-Torti, Gérard Mojon, Guy-Philippe Bolay, Denis Rubattel, Jean-Marc Sordet et Manuel Donzé.

Participaient également, Mme Anne-Catherine Lyon (cheffe du DFJC), ainsi que MM. Serge Loutan (chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation – SESAF) et Lukas Baschung (directeur opérationnel en charge des hautes écoles à la Direction générale de l'enseignement supérieur – DGES).

Mme Fanny Krug (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Avant toute chose, le postulant insiste qu'il ne remet nullement en cause l'absence d'examen d'admission à l'Université de Lausanne. Il reste très attaché à la Maturité suisse en tant que passeport universel garantissant l'accès à l'Unil ou à l'EPFL. Constatant les taux d'échec importants dans les institutions d'enseignement supérieur, il lui semble crucial de se pencher sur la question de l'orientation scolaire et professionnelle avant l'entrée en formation post-gymnasiale.

A l'heure actuelle, pendant leurs trois ans de gymnase, les élèves vaudois n'ont qu'une journée d'information organisée par l'Unil et l'EPFL. Ils ne font généralement appel aux psychologues-conseil qu'en cas d'échec. Dans son activité professionnelle, le postulant a constaté que de nombreux gymnasiens choisissent une voie universitaire par défaut, à la dernière minute ou par imitation familiale, voire d'un camarade. Si l'hésitation dans l'orientation a existé de tout temps, le postulant estime que la compétition et la sélection sont devenues telles que les élèves doivent être mieux soutenus dans leurs choix de formation supérieure afin de leur éviter des échecs douloureux. Il s'inquiète tant du coût humain que financier des taux d'échec universitaire.

Le postulat suggère quelques pistes pour diminuer ces taux, notamment: 1) une à deux périodes d'orientation obligatoires pendant les années gymnasiales 2) périodes qui comprendraient des informations relatives aux voies de formation supérieure non-universitaires 3) l'amélioration des connaissances des enseignants gymnasiaux concernant les diverses filières de formation post-gymnasiale 4) l'information des élèves, dès la 1ère année de gymnase, des compétences ou

connaissances nécessaires pour différentes formations supérieures, afin de leur permettre de choisir l'option complémentaire la plus adéquate.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Au niveau des hautes écoles, de multiples soutiens ont été mis en place : l'Université de Lausanne a, par exemple, développé un système de *mentorat* afin d'accompagner le passage d'« élève du gymnase » à « étudiant universitaire ». En ce qui concerne l'EPFL, s'agissant d'un établissement fédéral, il est rappelé que la marge d'intervention du Conseil d'Etat est limitée.

Au niveau du secondaire II, l'introduction d'heures d'orientation obligatoires pendant le gymnase, pourrait être une solution pour autant que le Grand Conseil accepte d'allouer les ressources financières nécessaires : le législatif se déterminant poste par poste pour les postes hors enseignement, la Conseillère d'Etat émet le doute que l'augmentation budgétaire serait acceptée.

Se pose également la question de savoir si l'on peut contraindre les élèves à entamer un processus de réflexion concernant leur orientation. Le conseil en orientation pendant les années du gymnase est assuré par l'Office Cantonale d'Orientation Scolaire et Professionnelle –OCOSP– (à raison de 6.6ETP/11500 élèves). Il se décline en trois types de prestations, toutes gratuites :

- les informations générales, notamment par le biais de la plateforme « Forum Horizon »¹ qui permet aux élèves de s'informer sur un ensemble de professions et de formations,
- le conseil individuel (à la demande de l'élève),
- l'accompagnement d'élèves en échec ou en rupture de formation gymnasiale.

Concernant la demande du postulant que le Conseil d'Etat « présente sa stratégie quant à l'orientation scolaire et professionnelle, comme instrument à l'amélioration du choix de filière par les élèves durant leurs études obligatoires et post-obligatoires, et notamment en fin de gymnase », en cas de renvoi du postulat, la Conseillère d'Etat suggère que le terme « stratégie » soit explicitée.

4. DISCUSSION GENERALE

Un premier commissaire abonde dans le sens du postulant : ce n'est généralement qu'en dernière année de gymnase que les élèves s'intéressent à leur parcours de formation post-Maturité. Une partie de l'information reçue en « classe » repose sur les initiatives personnelles d'enseignants qui mettent leurs élèves en contact avec d'anciens élèves ayant effectué différentes voies de formation. Il est d'avis que ces démarches pourraient être officialisées et devenir des « ateliers » organisés par des enseignants, sur une base volontaire. Il pense, par contre, qu'il serait impossible de mettre en place des consultations obligatoires pour des milliers de gymnasiens.

La plateforme Forum Horizon est connue de plusieurs commissaires, notamment parce qu'ils y interviennent. Il est estimé que 80% des élèves y participent et les orateurs mettent en avant les compétences requises pour la formation ou la profession qu'ils présentent aux participants. Chacun est favorable à améliorer le contact entre professionnels et gymnasiens.

Un commissaire regrette qu'il n'existe pas de statistiques sur les gymnases ou options associées avec les échecs dans les établissements de formation supérieure, ceci dans le but d'accorder des renforcements. Il est également rappelé que suite à une interpellation, le Conseil d'Etat avait déjà communiqué au Grand Conseil que peu de données relatives aux échecs à l'EPFL étaient disponibles, et que l'obtention de telles informations devaient passer par la voie fédérale. Reste que les échanges entre l'EPFL et le DFJC sont constructifs puisqu'ils ont notamment débouchés sur un renforcement de l'enseignement des mathématiques dans le cursus gymnasial vaudois.

Un autre commissaire estime qu'il serait dommage de pousser des élèves à la difficulté en les obligeant à choisir des mathématiques renforcées pour accéder à l'EPFL, se prononçant plutôt en faveur de mesures d'accompagnement. Une possibilité serait d'instaurer des cours facultatifs, hors

¹ <http://www.vd.ch/themes/formation/orientation/nos-prestations/forums-et-salons/forum-horizon/>

examen de maturité, visant à préparer une entrée dans une école supérieure donnée, sans pour autant mettre en péril l'obtention de la Maturité.

Il est décidé de maintenir le postulat sans modifications.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Crissier, le 24 février 2017.

*La rapportrice :
(Signé) Sonya Butera*